

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, MM. Gilles GOLLIET, Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 mai 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Benjamin DELOCHE, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/063 - ACCEPTATION D'UN DON GREVÉ D'UNE CHARGE**

Les conjoints STEFANUTO souhaitent faire un don à la commune de THÔNES. Ce don est constitué des parcelles cadastrées section G n° 722, 1008, 1009, 1046, d'une surface totale de 30 152 m<sup>2</sup>.

Il est précisé qu'ils souhaitent qu'une servitude de passage soit créée sur les parcelles section G n° 1009 et 1046 à leur profit pour rejoindre le Fier depuis le chemin de la Perrière, comme figurant sur le plan joint.

Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de la commune de THÔNES.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ACCÉPTE** le don constitué de parcelles de terrains non bâties citées ci-dessus et d'une surface totale de 30 152 m<sup>2</sup>, grevé d'une charge, à savoir, la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles section G n° 1009 et 1046.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés pour l'acceptation de ce don.

.../...

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 074-217402809-20230511-CM23063-DE

SLOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 mai 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Benjamin DELOCHE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 MAI 2023 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 16 MAI 2023

THÔNES, le 16 MAI 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



